



Enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture en 2024

30 avril 2025

Bonjour,

Votre municipalité est sollicitée pour participer à l'*Enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture en 2024* menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). L'objectif de l'enquête est d'offrir une vision intégrale de la contribution des municipalités à la culture québécoise grâce à la collaboration de toutes les municipalités dont la population compte plus de 5 000 personnes.

L'enquête a été conçue par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, une direction de l'ISQ. Ses travaux servent à produire et à diffuser des statistiques sur les activités culturelles au Québec.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre municipalité est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer, vous devez remplir le questionnaire que vous avez reçu par courriel et nous le retourner avant le **11 juillet 2025**, via le site sécurisé de l'ISQ. La procédure d'utilisation du site sécurisé se trouve au verso de cette lettre.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ, dont les coordonnées figurent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres renseignements sur son site Web (statistique.quebec.ca).

Consentement à la diffusion de résultats statistiques confidentiels

Par ailleurs, l'ISQ souhaite publier les résultats de cette enquête, selon la région administrative, la taille des municipalités, le type de région, la catégorie de dépenses, la source de financement et le domaine culturel. Pour ce faire, nous avons besoin de votre autorisation écrite, laquelle est nécessaire en vertu de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*. Nous vous invitons à prendre connaissance du formulaire de consentement, transmis par courriel, et à le signer. Vous pouvez nous le retourner par le site sécurisé ou par courriel avant le **2 juin 2025**.

Vous pouvez, en toute confiance, fournir vos réponses : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit qu'elles seront gardées **confidentielles** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.

Procédure d'utilisation du site sécurisé

1. Connectez-vous au site sécurisé : statistique.quebec.ca/transfert_securise.htm.
2. Entrez l'identifiant qui vous est transmis dans le présent courriel.
3. Entrez le mot de passe temporaire qui vous a été transmis dans un second courriel.
4. Sélectionnez l'onglet « Transmission ».
5. Cliquez sur « Parcourir », sélectionnez le document à transmettre et appuyez sur le bouton « Transmettre ». Avant de poursuivre, attendez de voir le message de confirmation de la transmission s'afficher à l'écran.
6. Répétez cette dernière opération si vous avez plus d'un document à transmettre.
7. Quittez le site sécurisé.